

Audition des associations du mouvement Aulnaysien (CMMP) le 19 mai 2015 devant le Groupe d'Etude Amiante de l'Assemblée Nationale

Le collectif des riverains et victimes du CMMP d'Aulnay a été sollicité par le groupe amiante. Gérard Voide, du collectif, accompagné des associations Ban Asbestos France, Addéva93 et Aulnay Environnement, n'a pas mâché ses mots pour dénoncer les mensonges du pollueur CMMP, Préfet et Maire des années 1990 et la complaisance des autorités vis-à-vis du pollueur. Il a dénoncé également les carences des autorités (Ministère de la santé et Député de la ville) devant le refus de dialoguer avec le mouvement associatif.

Ce mouvement citoyen n'a cessé depuis 20 ans d'alerter et demander réparation face à la catastrophe sanitaire que représente la pollution de l'ancienne usine de broyage d'amiante implantée en plein cœur de la ville d'Aulnay.

C'est en effet de haute lutte qu'il a arraché 4 « premières » en France :

1. **Une étude InVS** reconnaissant officiellement que la pollution de l'usine est responsable de la maladie de riverains et bien sur de travailleurs de l'usine.
2. **Une étude de santé publique** (GISCOPI 93) démontrant que 40 000 personnes autour de l'usine ont été fortement exposées à la poussière d'amiante et recommandait d'assurer un véritable suivi médical, psychologique et social de ces personnes.
3. **La dépollution/démolition** de l'ancien site industriel truffé d'amiante sous confinement étanche absolu alors même que le Préfet acceptait un chantier à ciel ouvert en contradiction avec la réglementation.
4. **Une recherche par l'ARS** (Agence Régionale de Santé) d'Ile de France des 14 000 anciens élèves des écoles voisines en vue de les informer de cette pollution et des conséquences sur leur santé.

Les associations ont dénoncé la violation du principe pollueur/payeur : les 17 millions d'euros du chantier ont été payés par les contribuables aulnaysiens, le Maire de l'époque ayant refusé de soutenir le combat des associations en justice pour faire payer le pollueur.

Aujourd'hui, devant le refus de l'ARS d'assurer le suivi post-exposition dans la durée des personnes exposées, les associations appuyées par le Centre Médical Municipal, ont créé un Centre d'Information et d'Accompagnement des personnes exposées à l'Amiante d'Aulnay (ci3a).

Des bénévoles, avec leurs petits moyens, assurent en lieu et place des autorités ce suivi. Déjà 338 personnes ont contacté le ci3a, 345 ont reçu un questionnaire et 128 l'ont retourné ; il s'agit majoritairement de personnes ayant déménagé en province. Dans ces retours, 44 ont joint un compte-rendu de scanner et 11 malades ont été repérés pour lesquels une demande d'indemnisation auprès du FIVA est en cours.

La délégation a demandé le soutien actif du groupe Amiante de l'Assemblée pour :

- Empêcher la destruction programmée par le Ministère de la Santé des adresses des anciens élèves retrouvés

- Faire entrer dans la loi le suivi des exposés environnementaux au même titre que les exposés professionnels (gratuité des soins, suivi dans la durée)
- Exiger une collaboration ARS / ci3a que refuse actuellement la Ministre
- Soutenir la demande de subventions pour une étude-action PICRI (autorité scientifique et société civile) à Aulnay.

Les membres du groupe Amiante à l'Assemblée ont promis d'appuyer ces demandes tout en reconnaissant qu'ils peinent quelquefois à convaincre l'Assemblée.

C'est l'action commune des associations qui a permis ces acquis mais la lutte continue.
